

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 24 novembre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 17/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 7

Votants: 10

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika BEAUDET

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno WIDENMANN par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis JAMMES

Abstentions: 0

Excusés: Laura CIPIERE

Absents:

Secrétaire de séance: Gérard DOREMUS

Objet: Approbation modification des Statuts du syndicat SIAEP des causses sud de Gramat - DE_2022_5_2

Vu la notification en date du 20 octobre de la délibération n°2022_20 du Conseil syndical SIAEP des Causses Sud de Gramat portant sur la modification des statuts

Le Maire présente à l'Assemblée les modifications apportées :

- Nombre de délégués qui passe de 2 titulaires à 1 titulaire et 1 suppléant par commune adhérente
- Les sujets concernant les communes non représentées pendant les réunions du comité ne seront pas abordés et ajournés
- Le règlement intérieur du syndicat est intégré aux statuts

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil approuve les nouveaux statuts à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Gérard DOREMUS



Le Maire
Gérard MAGNE

Publication sur le site internet de la commune le : 7/12/2022

RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2022
046-21400942-20221124-DE_2022_5_2-DE